

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N° 2020-319 /MMC/SG/DGCM
portant deuxième renouvellement du permis d'exploitation semi-
mécanisée d'or n°885 dénommé « **SASSA 1** » de la
société **PINSAPO GOLD SA** (N°IFU : 00026274N).

LE MINISTRE DES MINES ET DES CARRIERES

- VU la Constitution ;
- VU la loi 036-2015/CNT, du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina-Faso.
- VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019, portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2020-0636/PRES/PM/MMC du 16 juillet 2020, portant organisation du Ministère des Mines et des Carrières ;
- VU le décret n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017, portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n°2017-0023/PRES/PM/MMC/MINEFID du 23 janvier 2017, portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU le décret n°2018-1017/PRES /PM /MMC /MINEFID /MEEVCC /MCIA /MATD /MSECU/ MFPTPS du 18 novembre 2018 portant organisation des exploitations artisanales et semi-mécanisées de l'or et des autres substances précieuses ;
- VU l'arrêté n°2017-000135/MMC/SG/DGCM du 07 septembre 2017 portant organisation attributions, et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
- VU l'arrêté n°2018-019/MMC/MEEVCC du 20 juin 2018 portant adoption de modèles-types de cahiers de charges applicables aux détenteurs de permis d'exploitation semi-mécanisée et d'autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines ;
- VU l'arrêté n°2018-236/MMC/SG du 12 novembre 2018 portant fixation du contenu des registres de production, d'achat, de vente et d'exportation d'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso ;
- VU l'arrêté n°2017-000024/MMC/SG du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- VU l'arrêté n°2017-027/MEMC/SG/DGCMIM du 25 janvier 2017 portant premier renouvellement du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée dénommé « **SASSA 1** » à la société PINSAPO GOLD SA ;
- VU la demande n°885 de la société **PINSAPO GOLD SA** enregistrée le 30 octobre 2019 ;
- VU la lettre n°2020-603/MMC/SG/DGCM du 23 septembre 2020 portant invite à payer les droits fixes d'un montant de cinq millions (5 000 000) de francs CFA ;
- VU la quittance n°0872911 du 02 octobre 2020 de paiement effectif des droits fixes de renouvellement ;



